



REPUBLIQUE FRANCAISE

Mairie de

Pressagny l'Orgueilleux

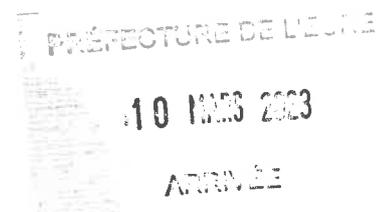
**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 2 mars 2023 à 19h00 - Date de convocation : 23 février 2023

Président : **Monsieur Pascal MAINGUY, Le Maire**

Secrétaire de séance : **Monsieur Marc WECKSTEIN**

Nombre de membres		
Art 2121-2 du CGCT	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	13



Membres présents à la séance : Mmes, MM. MAINGUY, ANDRIEUX, CARRIER, DESCHAMPS, GILLET, GLEIZES, GUION, LE LAN-LE LUYER, LOCHON, MAGNAUDEIX, VAUZOU, WECKSTEIN

Membres absents excusés ayant donné pouvoirs :

Mmes, MM. DESCHAMPS (pouvoir à Pascal CARRIER), MM. GUION (Céline GLEIZES), Lionel LOCHON (pouvoir à Pascal MAINGUY), VAUZOU (pouvoir à Chantal ANDRIEUX).

DELIBERATION N° 9/2023 – VOTE DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Pascal MAINGUY précise que la Conseillère aux Décideurs a validé le compte de gestion et le compte administratif 2022 de notre commune. Pascal MAINGUY en présente les principaux éléments.

Pour la section Fonctionnement, les dépenses se sont établies à 374 229,58 € et les recettes à 517 680,06 € soit un solde positif de 143 450,48 € auxquels s'ajoute le report des résultats de fonctionnement de l'exercice 2021 soit 390 769,88 €. Le résultat de la section Fonctionnement pour 2022 est donc de 534 220,36 €.

Pour la section Investissement, les dépenses se sont établies à 213 274,87 € auxquels s'ajoute le report du déficit d'investissement 2022 soit 36 392,50 € et les recettes ont été de 635 974,90 €. Le résultat de la section Investissement est donc positif à hauteur de 386 307,53 €. Le montant des Restes à Réaliser (RAR) sur les travaux 2022 est de 189 500,00 €.

Pascal MAINGUY rappelle que les RAR correspondent à des travaux réalisés en fin d'exercice et qui n'ont pas été facturés.

Pascal MAINGUY, ne pouvant en tant que maire participer au vote, sort de la salle. Céline GLEIZES met au vote le compte de gestion et le compte administratif 2022 qui sont adoptés à l'unanimité.

Vote : Unanimité



Le Maire, Pascal MAINGUY